

.....
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

DÉCRET D/2019/.....0198...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT CREATION DE L'ALLIANCE
POUR LE BIODIGESTEUR EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (AB/AOC), SIGNÉE
LE 04 OCTOBRE 2018 A OUAGADOUGOU (BURKINA FASO).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0017/AN du 12 juin 2019, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2019/.....0197...../PRG/SGG du 13 JUIL 2019 portant Promulgation
de la Loi L/2019/0017/AN du 12 juin 2019;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifié la Convention portant Création de l'Alliance pour le
Biodigester en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC), signée le 04 octobre
2018 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature,
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JUIL 2019



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ